



FONDATION HAÏTIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT
INTÉGRAL LATINO AMÉRICAIN ET CARIBÉEN

Plaidoyer pour la refondation de l'Etat d'Haïti selon une vision haïtienne

Février 2010
FONHDILAC

LE CONTEXTE

La République d'Haïti occupe le tiers occidental de l'île d'Haïti (Quisqueya) dans la Mer des Caraïbes sur une superficie totale de 27 750 km². La population haïtienne était estimée à 9.8 millions d'habitants en 2009 alors que le pays ne comptait que 3 millions de personnes en 1950. Cette forte croissance démographique se traduit en une forte densité d'environ 350 habitants par km². Malgré une tendance à l'urbanisation progressive, la population en milieu rural représente encore 60% de la population totale.

Le pays est administrativement divisé en dix (10) départements. Parmi ces 10 départements, celui de l'Ouest à lui seul absorbe 39% de la population totale avec une très forte concentration dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (25% de la population).

Située sur la route des cyclones, Haïti est régulièrement victime des ouragans. En 2004, elle a fait les frais de deux inondations majeures suite à des phénomènes climatiques exceptionnels à Mapou/Fond Verrettes en mai et Gonaïves en septembre qui font plus de 4,000 morts. En 2008, elle a été dévastée par quatre tempêtes tropicales (Fay, Gustave, Hanna, Ike) ayant frappé neuf (9) des dix (10) départements du pays. Ces ouragans dévastateurs avaient fait, d'après les organisations humanitaires, plus 800 morts, 800,000 sinistrés et causé des pertes matérielles estimées à environ 1 milliard de dollars américains (15% du PIB).

Haïti est une fois de plus frappée par une catastrophe naturelle. Il s'agit cette fois-ci d'un séisme de magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter survenu le 12 janvier 2010 à 4 h 50 P.M. Il a été suivi de plusieurs répliques dont une de magnitude 6.0 le 20 janvier à 6 h A.M.

Diverses régions et populations sont directement affectées par ce tremblement de terre: les 20 communes du département de l'Ouest, les 10 communes du département du Sud-Est. L'impact a été particulièrement sévère à Port-au-Prince, Léogâne, Pétion-Ville, Delmas, Carrefour, Gressier, Grand Goâve, Petit Goâve, Jacmel.

Des dégâts considérables sont ainsi enregistrés, 60% du PIB du pays selon le Premier Ministre, Joseph Jean Max Bellerive. Selon les dernières estimations des autorités haïtiennes en date du 2 février 2010, le tremblement de terre a fait des dizaines de milliers de morts (au moins 200,000), 300,000 blessés, 4,000 personnes amputées, plus d'un (1) million de sans abris, 250,000 maisons détruites, au moins 23 centres hospitaliers effondrés, des écoles, des églises, des maisons de commerce, des banques et des bâtiments publics effondrés. Plus de 500,000 personnes qui résidaient à Port-au-Prince ont fui la capitale.

Selon une note du Collectif d'auteurs haïtiens-qubécois « *Au-delà des pertes humaines et matérielles, c'est la continuité et la légitimité du gouvernement, la souveraineté de l'État et l'avenir indépendant d'Haïti qui semblent s'être momentanément en partie effondrés.*

C'est tout cela qu'il faudra reconstruire: des communautés locales et une nation intégrative, des réseaux de communication sociale et des centres de culture, des institutions politiques et la souveraineté fragilisée de l'État, en plus des infrastructures et structures. Bref, reconstruction s'entend construction d'une autre société. Qui peut construire cette société nouvelle et a la légitimité pour le faire? Évidemment, le peuple haïtien unifié, soutenu par la solidarité internationale. »

Ce « **plaidoyer pour la refondation de l'Etat d'Haïti selon une vision haïtienne** », présente des propositions de solutions qui tiennent compte des aspects d'urgence, de relèvement, de reconstruction/développement parfaitement imbriqués les uns dans les autres jusqu'à leur finalité, le développement durable et harmonieux du pays. Il est le fruit de réflexions des professionnels de la FONHDILAC complétées par les réflexions d'autres professionnels haïtiens et étrangers.

Ce plaidoyer est articulé autour de (i) une vision de la nouvelle Haïti, (ii) la décentralisation par le biais des 41 arrondissements, (iii) la déconcentration administrative, (iv) le déplacement de la Capitale au

centre du pays, (v) la réalisation du plan d'aménagement du territoire et des plans directeurs des 41 arrondissements et la réorganisation du pays en trois régions, NORD, CENTRE et SUD, (vi) la proposition de mise en place de l'Autorité d'Aménagement Global d'Haïti (Etat, Secteur Privé, Société Civile et Diaspora) appuyée par la communauté internationale, (vii) la nécessité d'une grande concertation nationale, (viii) la tentative de chiffrage de la refondation, (ix) le calendrier de mise en œuvre de la refondation, (x) les risques et la gestion des risques.

1. UNE VISION DE LA NOUVELLE HAÏTI

En ce début du 21^{ème} siècle et du 3^{ème} centenaire de l'indépendance nationale, la vision d'Haïti à promouvoir est celle d'un pays moderne, administrativement et économiquement décentralisée, politiquement stable et bien intégrée dans le concert des nations, qui serait l'exception de la Caraïbe au triple point de vue politique, économique et culturel et où il ferait bon vivre.

En termes d'environnement et de qualité de vie, la nouvelle Haïti devra être dotée d'espaces verts, d'infrastructures de loisirs et de sports adéquats tant en quantité qu'en qualité. Le réaménagement complet du bord de mer de la nouvelle ville de Port-au-Prince (*malecon*) n'est plus un rêve et peut devenir une réalité, de Cité Soleil jusqu'à Mariani. L'instauration de zonage (zones protégées, dont le Morne de l'Hôpital et la Plaine du Cul-de-Sac, zones industrielles et commerciales, zones résidentielles) permettra de reconstruire une ville conviviale, en harmonie avec l'homme. Et ceci est valable pour l'ensemble des arrondissements, surtout ceux situés au bord de mer.

Port-au-Prince est victime de son obésité et le pays de sa macrocéphalie. La concentration de toutes les institutions et de toutes les activités économiques à Port-au-Prince a occasionné une perte d'environ 60% du PIB en moins d'une minute dans la zone métropolitaine et les 70 % du pays non touchés restent jusqu'à date paralysés. On ne peut donc plus reproduire le même modèle après le 12 janvier ; **c'est un autre pays qu'il faut concevoir et bâtir**.

Le tremblement de terre nous a montré le danger que représente cette concentration de population dans la zone métropolitaine¹ ; il faut absolument faire quelque chose, non seulement pour stopper le mouvement de migration vers la capitale, mais même pour renverser le mouvement. Cela peut paraître utopique, pourtant c'est une réalité à laquelle nous devons faire face.

Pour cela il faut agir sur les deux principaux facteurs à l'origine de l'exode vers Port-au-Prince :

- L'absence d'infrastructures de base et de services,
- Le manque d'opportunité d'emplois (chômage).

Pour **l'absence d'infrastructures adéquates et de services**, il s'agit d'équiper les villes de province, en commençant par les chefs lieux d'arrondissement. Là, nous sommes en plein dans la **décentralisation**. Depuis des décennies qu'on en parle, le moment est venu de s'y mettre vraiment.

2. LA DECENTRALISATION PAR LE BIAIS DES 41 ARRONDISSEMENTS

La décentralisation est prévue par la Constitution de 1987. Selon certains experts, la décentralisation à l'haïtienne va plus loin dans sa conception que celle pratiquée en France. Pourtant,

¹ Claude Prépetit signale que les 4 communes les plus peuplées du Département de l'Ouest sont Port-au-Prince, Pétionville, Delmas et Carrefour. Elles sont traversées par un réseau de failles secondaires parallèles à la faille principale active Pétion-Ville/Tiburon (ce que nous avons appelé la « faille Enriquillo »). Elles sont habitées par 2,234,173 habitants sur une superficie évaluée à 417.21 km², soit une densité de 5,355 hab/km² ou encore 28 % de la population totale du pays.

l'Etat Haïtien depuis 1987² est très réticent à la mise en œuvre de cette décentralisation à trois niveaux, départemental, communal et section communale. Avec ce tremblement de terre, il est évident que le salut du pays passe par la décentralisation. Alors, axons cette décentralisation autour des 41 arrondissements.

Il s'agit de doter ces 41 villes d'équipements dans les domaines :

- de l'éducation : écoles, lycées voire universités ;
- de la santé : centres de soins d'urgence, dispensaires, hôpitaux ;
- de l'approvisionnement en services de base : eau, énergie, communication ;
- de l'administration publique : complexes administratifs dignes de ce nom, de manière à ce qu'on ne soit pas obligé de se rendre à Port-au-Prince pour la moindre démarche ou à la nouvelle Capitale au centre du pays. En bref, il faut renforcer la déconcentration des services.

3. LA DECONCENTRATION ADMINISTRATIVE

La décentralisation va de pair avec la déconcentration administrative ; et celle-ci pourrait être entamée tout de suite. Le séisme, par sa violence en détruisant les infrastructures administratives, en forçant la plupart des cadres à rejoindre leur patelin, a d'un autre point de vue, fourni une opportunité à saisir. L'Etat Haïtien a intérêt à mettre en place une politique d'incitation en donnant des moyens à tous les cadres qui voudraient retourner travailler au niveau des structures déconcentrées de l'Etat, en équipant ces structures et en déplaçant la majorité des activités au niveau des chefs lieux d'arrondissement.

La déconcentration administrative implique le déplacement des cadres vers les structures de province des Ministères, établissement de campus universitaires dans les provinces en mettant le paquet sur la structuration des villes de province en vue de la reconstruction globale du pays. C'est la déconcentration au service de la décentralisation.

Il s'agit donc de Restructurer et de refonder l'Etat³. En d'autres termes, ce mouvement REFORME DE L'ETAT ET DECENTRALISATION – suivant les orientations des prescrits constitutionnels – doit s'appuyer sur les pistes tracées par la Commission Nationale à la Réforme Administrative(CNRA) sur le concept d'**Etat-Stratège** organisé autour de:

- 1) une administration centrale avec pour mission essentielle de déterminer les stratégies d'intervention, les moyens de mise en œuvre, de suivi et de contrôle;
- 2) une administration déconcentrée (Délégations et vice-Délégations, Directions Départementales des Ministères) exécutant les stratégies élaborées par le pouvoir central ;
- 3) une administration décentralisée appuyée par l'administration déconcentrée pour offrir des services de proximité à la population à l'échelle du pays.

4. LE DEPLACEMENT DE LA CAPITALE AU CENTRE DU PAYS⁴

La position géographique idéale de la Nouvelle Capitale d'Haïti, en se référant à la carte des failles pourrait être l'une des options suivantes ou une combinaison d'options : Marchand Dessalines (option qui semble faire l'unanimité), Savane Diane, la seule zone vierge du pays, c'est l'option proposée par l'actuel Ministre de l'Agriculture, Joanas Gué, Mirebalais ou l'*Axe Capitale* de l'Ingénieur Brunet Georges⁵.

² Mis à part quelques tentatives timides de certains gouvernements

³ Selon Tony Cantave, ex CNRA

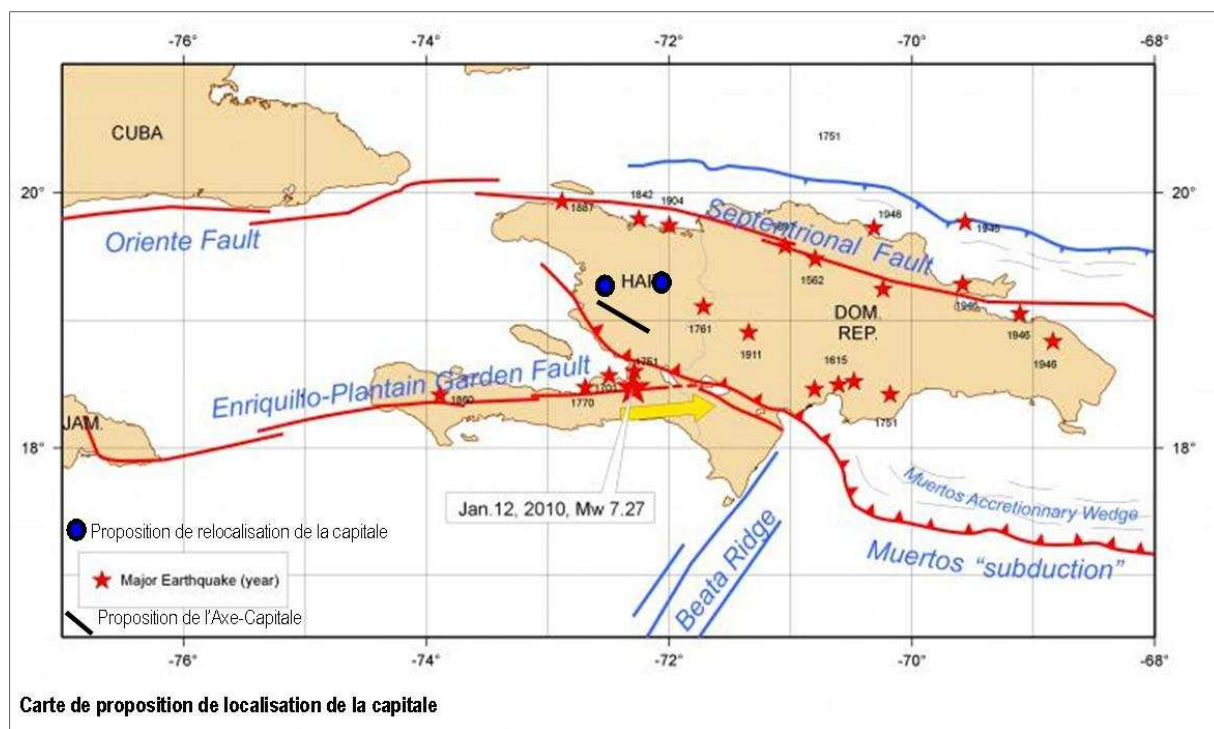
⁴ Voir carte de localisation à la page suivante

⁵ Ingénieur de carrière, professeur d'Université et conseiller technique au MARNDR

Cette proposition de Brunet Georges apparait très pertinente et innovatrice, l'Axe Capitale sera constitué de l'ancienne Capitale Impériale, Marchand Dessalines comme Capitale Politique et siège des grandes administrations publiques, Petite-Rivière comme Capitale Législative et Verrettes comme Capitale Judiciaire, Mirebalais pourrait être le siège des grandes institutions de services.

Cet Axe Capitale serait doté de tous les équipements nécessaires : de nouveaux axes routiers joueront un rôle important dans ce réaménagement, une autoroute à grande circulation sera construite reliant Belladère, Mirebalais, Verrettes, Petite-Rivière, Marchand-Dessalines et rencontrerait la Nationale No 1 au niveau de Barrière Bachou, de deux ports ouverts au commerce extérieur sur les rivières Artibonite et l'Estère au niveau de Pont Sondé et de Pont l'Estère à la manière de la Seine à Paris, d'un aéroport dans la partie haute de la Savane Désolée, d'une nouvelle centrale hydroélectrique susceptible d'alimenter les nouvelles installations, fournir de l'énergie pour l'eau potable, pour l'irrigation du haut plateau et/ou la Centrale Hydro-électrique de Péligre en augmentant sa capacité pour une meilleure exploitation énergétique.

A remarquer que quelle que soit l'option adoptée, la Nouvelle Capitale à la manière de Brasilia se retrouverait au centre du pays dans des endroits à l'abri des cyclones et des tremblements de terre et devrait rentrer dans un plan global d'aménagement du territoire bien pensé.



5. LA REALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES PLANS DIRECTEURS DES 41 ARRONDISSEMENTS ET LA REORGANISATION DU PAYS EN TROIS REGIONS NORD, CENTRE ET SUD.

Dans le Document Stratégique National pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP : 4.3 milliards d'USD), il était prévu de réaliser le plan d'aménagement du territoire. Ce travail était en cours au ministère de la planification, il serait intéressant de le reprendre et de l'adapter à la nouvelle donne créée par le séisme. Une « Autorité d'Aménagement Global d'Haïti » (réf.6) s'assurera

de la finalisation de ce travail par la réalisation du plan d'aménagement du territoire, par l'élaboration des plans directeurs des arrondissements et par la réorganisation du pays en trois régions : la Région Nord (Nord, Nord-Est et Nord-Ouest), la Région Centrale (Artibonite et Centre) et la Région Sud (Ouest, Sud-Est, Nippes, Grande-Anse et Sud). Chaque région sera traitée selon sa vocation et ses potentiels comme un pôle de croissance et de développement. Elle sera dotée des équipements et ressources nécessaires pour son développement harmonieux en synergie et complémentarité avec la région voisine. Le tout sera la réplique exacte de la vision dégagée dans ce plaidoyer qui pourrait s'intituler : «Haïti, la perle des Antilles ou l'exception culturelle de la Caraïbe ».

On parle beaucoup du problème foncier et certaines personnes pourront réagir à la proposition de Brunet Georges, en exprimant la crainte que les gens ne viennent construire sur les terres agricoles le long de l'Artibonite.

Par ailleurs, avec l'effondrement de la DGI, on peut se demander ce que sont devenues les archives de la Direction du Domaine (terres de l'Etat) et de la Conservation Foncière (terres privées).

Une proposition est de refaire le geste de Dessalines. Toute la terre du pays est déclarée propriété de l'Etat ; le pays est « mis en quarantaine », comme on le dit de terres en conflit. Toute transaction est interdite. Au cas où cela pourrait paraître trop radical, on peut présenter cette décision comme une mesure transitoire, en attendant que les services soient mis en place, au niveau des arrondissements, qui auront pour fonction de :

- Vérifier les titres de propriété,
- Autoriser les transactions.

Une telle mesure facilitera également la mise en œuvre du plan d'aménagement du territoire qui aura à déterminer :

- Les zones propres à la construction et au développement urbain,
- Les zones réservées à l'agriculture,
- Les zones propres à une économie agro-sylvo-pastorale,
- Les zones réservées à la forêt.

Au point de vue économique, Haïti pourrait redevenir un grand centre économique caribéen et émerger comme une place financière régionale, voire internationale. La nouvelle Haïti devra être dotée d'infrastructures urbaines, de voies de communication, de ports, et de marchés publics modernes et adéquats.

Ici nous touchons au deuxième grand facteur à l'origine de l'exode vers Port-au-Prince : le chômage. Nous attachons donc une grande importance à la création d'emplois en dehors de la capitale actuelle.

A la 2^e partie de la phase humanitaire, nous avons un premier champ d'action pour les travaux HIMO⁶ sur les infrastructures endommagées, sur le modèle de ce qui a été fait suite aux cyclones de 2008. Un deuxième grand chantier sera celui de la construction et de l'équipement des villes de province qui auront été choisies. Une fois les infrastructures mises en place, il faudra doter les différents services de personnel. Ainsi, on va passer de l'HIMO pour les urgences à la création d'emplois permanents. Ici, nous insistons pour dire qu'on peut faire de l'HIMO dans le cadre du développement durable (réf. www.jrjean-noel.blogspot.com), surtout avec l'abondante main d'œuvre dont dispose le pays qui pourrait être absorbée dans le cadre de création de centaines de milliers d'emplois dans l'irrigation, les routes

⁶ Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre, option utilisée avec un certain succès en 1993-1996 en Haïti par la BM / UCG à travers le projet création d'emplois (JOBS). Ce projet a permis de maintenir une bonne partie de la population haïtienne hors de la pauvreté extrême après l'embarquement qui a suivi le coup d'état de 1991.

tertiaires, l'environnement, l'assainissement, l'adoquinage de rues dans des villes et sections communales.

Mais, pour nous, l'important est le développement des filières agricoles. Sur ce point, la boussole est le PROGRAMME SPÉCIAL D'URGENCE ET D'APPUI A LA PRODUCTION ALIMENTAIRE EN HAÏTI EN RÉPONSE AUX QUATRE CYCLONES DE L'ÉTÉ 2008 ET AU TREMBLEMENT DE TERRE DU 12 JANVIER 2010 ET À L'INTÉGRATION DES POPULATIONS DÉPLACÉES. Et chaque ministère aurait dû élaborer un programme du genre pour mieux orienter son action et en profiter pour amorcer la déconcentration administrative du pays.

Au point de vue politique, nous pouvons visionner une Haïti qui abriterait des Institutions politiques régionales et où se tiendraient régulièrement, grâce à une diplomatie forte et à la stabilité du pays, des conférences internationales et régionales. D'où la nécessité pour l'Etat de commencer par mettre en place une autorité d'aménagement global d'Haïti.

6. LA PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UNE AUTORITE D'AMENAGEMENT GLOBAL D'HAÏTI APPUYEE PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Dans ce chapitre, la FONHDILAC reprend la proposition de Daniel Altiné⁷ en remplaçant Grand Port-au-Prince par Haïti et en adaptant le texte. Dans cette perspective, un engagement majeur que les haïtiens doivent prendre est celui d'éviter l'improvisation et de **penser systématiquement** la reconstruction de leur pays, selon un plan d'aménagement global. La décision logique qui découle de cet engagement serait de mettre en place une **autorité constituée** qui présiderait à cette reconstruction. Aussi, proposons-nous la création, par l'État haïtien, d'une entité dénommée **Autorité d'Aménagement Global d'Haïti**, au moyen d'une loi votée par le Parlement.

Cette Institution publique, qui exercerait sa juridiction sur le territoire, serait :

- de nature partenariale, au sens où son Conseil d'Administration (de 13 membres au maximum) regrouperait des représentants du secteur public, des personnalités du secteur privé, de la société civile et de la diaspora, choisies sur la base de leurs compétences et réalisations professionnelles ;
- dotée des pouvoirs nécessaires pour décider des grandes orientations en matière d'aménagement de la nouvelle Haïti, après avoir pris soin, évidemment, de mener les consultations et audiences publiques (*hearings*) appropriées. En ce sens, l'Institution aurait une fonction exécutive, et non consultative.

Missions de l'Autorité d'Aménagement Global d'Haïti

En phase avec pareille vision, l'Autorité d'Aménagement Global d'Haïti aura pour mission principale de :

1. penser, faire des choix, décider des grandes orientations, concevoir et faire valider le plan global d'aménagement devant baliser la construction de la nouvelle capitale haïtienne, selon les règles et normes d'urbanisme ;
2. planifier, organiser, coordonner et contrôler l'expropriation d'espaces et prendre toutes autres mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan d'aménagement global du pays;
3. s'assurer que la reconstruction de la nouvelle capitale haïtienne se fasse en tenant compte des normes de construction, des risques sismiques pour les villes se trouvant sur les failles ou tout près des failles comme Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Léogane, Jacmel, Petit-Goâve, etc., des zones protégées et de l'impact environnemental et, à cet effet, délivrer les permis de construction et prendre toutes mesures de coercition nécessaires.

⁷ Gestionnaire et Economiste, professeur d'université et coordonnateur de projet

Organisation de l'Autorité d'Aménagement d'Haïti

L'Autorité d'Aménagement Global d'Haïti serait établie par une loi votée par le Parlement et constituée de :

1. un Conseil d'Administration (CA) de treize (13) membres composé du :
 - Ministre de la Planification et de la Coopération Externe, Président
 - Ministre de l'Économie et des Finances
 - Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications
 - Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
 - Ministre du Commerce et de l'Industrie
 - 3 personnalités du secteur privé issues chacune d'une des 3 régions proposées
 - 3 personnalités de la société civile issues chacune d'une des 3 régions proposées
 - 2 personnalités de la diaspora
2. un Conseil Consultatif Technique (CCT) qui se rapporterait directement au CA et aurait pour rôle principal de le conseiller sur les choix et orientations en matière d'aménagement. Organisé en comités sectoriels (infrastructures urbaines et transports, loisirs et culture, environnement, protection civile, conseil juridique, etc.), ce Conseil d'experts regrouperait des urbanistes, ingénieurs-architectes, géologues, spécialistes de gestion et de traitement de l'eau, spécialistes de gestion des déchets solides, économistes des transports, juristes, sociologues, spécialistes des loisirs et de la culture, spécialistes de la protection civile, etc. ;
3. une Direction Générale qui appliquerait les orientations et politiques du Conseil d'Administration et en assurerait le suivi.

Financement

L'Autorité d'Aménagement Global d'Haïti serait financée au commencement par une dotation budgétaire spéciale de l'État haïtien.

7. LA NECESSITE D'UNE GRANDE CONCERTATION NATIONALE

Pour relever le défi de refonder l'Etat d'Haïti, il parait plus que nécessaire de réaliser une grande concertation nationale. Pour y arriver, la FONHDILAC croit que les principes et orientations proposés par le Collectif des auteurs Haïtiens-Québécois peuvent servir de boussole.

- **DEVOIR** de la solidarité internationale pour la reconstruction, fondé sur le principe de la fraternité universelle et l'éthique de conviction que rien de ce qui est humain ne peut être étranger à un être humain.
- **DROIT** du peuple haïtien de définir en toute indépendance la politique de reconstruction, par l'intermédiaire de ses représentants politiques légitimes et de ses institutions et organisations sociales représentatives.
- **OBLIGATION** pratique de la cogestion dans la mise en œuvre de la politique de reconstruction, en raison du rôle de coproducteur que doivent jouer les autorités nationales et les délégations internationales.
- **NÉCESSITÉ** d'adopter une démarche inclusive, capable de réunir et de mobiliser toutes les catégories et tous les groupes sociaux, tous les groupes d'intérêts, selon la devise «L'union fait la force»!
- **IMPORTANCE** vitale d'en finir avec le système d'exclusion sociale qui produit sans cesse des « *moun andeyò* » — monde en dehors de l'attention de l'État — et d'opter résolument pour une politique d'intégration nationale.
- **OCCASION** exceptionnelle de réunir Haïtiens de l'intérieur et Haïtiens de la diaspora dans une même communauté nationale, par une citoyenneté de rang égal. La diaspora, réserve d'Haïti, doit être

prise en compte pour la définition de la politique de reconstruction et la mise en œuvre de cette politique.

A cela il faut ajouter l'aspect culturel. Considérant le patrimoine historique d'Haïti, la créativité et la production culturelle haïtienne, Haïti peut et doit se voir, même se projeter comme l'exception culturelle de la Caraïbe et de l'hémisphère. Ce qui implique l'existence dans les nouvelles villes de salles de spectacles dignes de ce nom, de musées, de conservatoires et d'écoles d'art dramatique, d'écoles d'arts et métiers, de bibliothèques, etc. Ce qui implique également l'animation d'une vie culturelle, avec l'organisation d'événements culturels régionaux et internationaux et surtout la promotion du secteur touristique.

Cette grande concertation constituera les états généraux pour la refondation d'Haïti. Elle sera inclusive et ne visera qu'à mettre les parties prenantes d'accord sur la vision haïtienne de la nouvelle Haïti. Elle sera appuyée financièrement et techniquement par la communauté internationale selon un chiffrage beaucoup plus précis que la tentative suivante qui ne donne qu'un ordre de grandeur.

8. LA TENTATIVE DE CHIFFRAGE DE LA REFONDATION/RECONSTRUCTION D'HAÏTI

La tentative de chiffrage demeure un exercice très difficile à ce stade. Leonel Fernandez⁸ avance le chiffre de 10 milliards de dollars américains pour la reconstruction du pays. Dans le même ordre d'idée, l'Union Européenne se dit déjà prêt à mettre sur la table 400 millions de dollars américains. Toujours au niveau de l'international les suggestions vont dans le sens de l'annulation de la dette haïtienne. Les pays membres du Club de Paris sont sur la voie de supprimer les 214 millions de dollars américains de créances haïtiennes. En somme, hormis l'estimation du président dominicain, les promesses de financement depuis le séisme du 12 janvier avoisinent le milliard de dollars américains.

Dans notre exercice de costing, nous nous inspirons sur des réflexions et estimations faites par des professionnels aussi bien haïtiens qu'étrangers. La proposition d'érection d'une ville universitaire de 50,000 habitants près de Ganthier se chiffre à 6 milliards de dollars américains. Le document d'orientation sur Gonaïves reste dans ces ordres de grandeur. Le DSNCRP prévoit pour sa part 4.3 milliards de dollars américains sur trois ans. Ainsi, compte tenu de tout ce qui précède nos projections pour la construction de cette nouvelle Haïti sont de 40 milliards de dollars américains sur une période de 10 années. Ce qui correspond à des investissements moyens de 4 milliards par an.

9. LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFONDATION

La mise en œuvre de la refondation se fera en trois phases : l'urgence sur 6 mois, le relèvement sur 18 mois et la reconstruction sur 8 ans. Dans la réalité, les trois phases ne sont jamais aussi séquentielles et rigides. En effet, à cause de la vulnérabilité du pays, durant au moins les dix premières années de la reconstruction, l'Etat aura à gérer les urgences annuelles liées aux intempéries, et même au-delà, il y aura toujours des urgences à gérer. C'est pourquoi, il faudra des phases parfaitement imbriquées, articulées et intégrées de façon à former un tout cohérent conduisant au développement durable de notre pays. Ce calendrier doit tenir compte des investissements prévus dans le cadre du DSNCRP. Une période de 5ans serait suffisante pour atteindre la vitesse de croisière, si nous arrivions à bien gérer les risques inhérents à une telle entreprise aussi ambitieuse de refonder un Etat, et pas n'importe lequel, le plus imprévisible de tous.

⁸ Le premier président de pays étranger à faire le déplacement en Haïti après le séisme de 12 janvier. La République Dominicaine est le premier pays a montré sa solidarité concrètement sur le terrain envers la République d'Haïti après le séisme.

10. LES RISQUES ET GESTION DES RISQUES

Avec l'Etat, les risques en temps normal se retrouvent à chaque pas. Dans la situation actuelle, il faudra les multiplier par 4 sinon plus. Aussi allons-nous sélectionner quelques uns qui pourraient surgir à n'importe quelle phase du processus de refondation de l'Etat.

Tentation de refaire pareil

Dans le cas d'Haïti dévastée, il ne peut s'agir seulement, ni d'abord, de reconstruction technique d'infrastructures et de structures. Il s'agit fondamentalement de reconstruction politique et sociale orientant la reconstruction économique et technique. Ce serait gaspiller l'aide internationale et toute la solidarité citoyenne partout mobilisée à tous les niveaux, si l'on se contentait de refaire une copie neuve sur papier vélin de la société d'avant le séisme.

Dans cette perspective, il ne suffit point de déclarer dans des discours politiquement corrects qu'on reconnaît et respecte la souveraineté d'Haïti. Il faut le montrer dans la pratique et les formes d'aide. C'est d'autant plus nécessaire que l'État haïtien, fragilisé avant le séisme, s'est quasiment effondré après le séisme. Ainsi blessé presque à mort, il est devenu une proie facile pour tous les États forts tentés de se conduire en redresseurs d'États fragiles.

Les rapports avec la communauté internationale

L'extrême fragilisation du gouvernement et de l'État pourrait faire croire à certains qu'Haïti n'a plus les moyens de s'autogouverner dans le court terme. Tel n'est pas notre point de vue. Le peuple haïtien n'a besoin d'aucun «consortium» de pays amis pour gérer la crise à sa place, ce qui mettrait entre parenthèses provisoires la souveraineté sinistrée d'Haïti. Même si l'expertise technique ainsi que l'appui financier de ces pays demeure incontournable. Donc, ni protectorat déclaré, ni tutelle déguisée! Ni non plus gouvernement par décret présidentiel!

La lenteur de l'Etat à décider

Pour avoir une chance de réaliser ce rêve de refonder Haïti, l'Etat doit se départir de sa lenteur proverbiale. Il est impératif que l'Etat haïtien arrête immédiatement des dispositions pour sauvegarder l'intérêt collectif en mettant en place cette **Autorité d'Aménagement global d'Haïti**. Ce faisant, il éviterait que les haïtiens, individualistes invétérés, en l'absence de l'État, ne recommencent à construire n'importe comment, selon le « *common sense* » et en fonction purement de leurs intérêts égoïstes, il donnerait un signal fort à la CI sur son intention d'investir dans le durable. Dans le cas contraire, un travail de sensibilisation auprès des trois (3) pouvoirs de l'Etat devrait être entrepris par tous ceux qui se retrouvent un tant soit peu dans ce plaidoyer et qui y adhèrent même informellement.

La résurgence des vieux démons de division

Durant les premières heures après le séisme, la solidarité entre haïtiens a été vantée par les observateurs étrangers. Beaucoup de gens se sont sacrifiés pour sauver d'autres frères et sœurs. Avant l'arrivée des secours, on a partagé même un morceau de pain. Mais, depuis quelque temps, on sent venir la division. La bataille pour le pouvoir a déjà commencé d'autant qu'on annonce des milliards de dollars de promesses d'aide. Il faut à tout prix arriver à gérer cette montée de la division en nous concentrant sur l'essentiel, la reconstruction du pays.

La mainmise d'un petit groupe avec l'appui de la communauté internationale

La communauté internationale (CI) a sa clientèle en Haïti, un petit groupe d'opportunistes à courte vue, profitant de chaque occasion pour s'enrichir davantage au détriment de la collectivité. Il faut qu'il change sa façon d'opérer pour se mettre à la hauteur de l'évènement ou qu'il soit écarté. Les gens de bien qui veulent voir changer les choses pour de bon doivent se liguer contre ce petit groupe. Et la CI doit faire l'effort aussi de s'ouvrir à d'autres groupes qui, certes, ne maîtrisent pas son jargon mais qui ont les

compétences et l'honnêteté nécessaire pour accompagner cette refondation de l'Etat dans le sens de la collectivité.

La lutte hégémonique entre les grands pour des raisons économiques et géostratégiques

Ce séisme montre déjà la volonté des grands de se battre pour avoir le leadership de la refondation/reconstruction. Cette bataille entre les grands pourrait compromettre cette reconstruction ou la conduire dans des directions opposées à cette vision à l'haïtienne. Les haïtiens doivent faire preuve d'intelligence pour tirer la meilleure partie pour Haïti dans cette lutte des grands. Selon certains experts, notre sous sol disposerait de certaines matières assez rares et même du pétrole ; en tout cas, notre pays est placé dans une position stratégique par rapport au reste de la Caraïbe et de l'Amérique Latine. Il nous faudrait avoir une conscience informée de notre réalité pour bien négocier cette solidarité internationale conduite par les grands de ce monde ou tout moins la gérer pour le mieux.

La barrière constitutionnelle

La constitution de 1987 pourrait constituer une barrière sur certains aspects à la refondation de l'Etat suivant la vision dégagée. Il faut voir cette refondation au-delà du prisme de la Constitution de 1987. Il faudrait, si nécessaire, soit la modifier soit la changer.

La résistance au changement

La résistance au changement va être l'obstacle le plus difficile à gérer, selon Charles Cadet, l'ex-responsable de la fameuse Commission Nationale de la Réforme administrative (CNRA) qui avait des propositions pertinentes et innovantes pour la restructuration et la refondation de l'Etat, oubliées jusqu'à cette minute dans les tiroirs de l'administration de l'Etat. Il faudrait plus qu'un simple groupe comme la FONHDILAC mais l'adhésion de la Nation Haïtienne pour porter cette vision de la refondation/reconstruction/construction de l'Etat d'Haïti qui doit redevenir à terme, **La perle des Antilles ou l'exception culturelle de la Caraïbe.**